

Rapport de la commission ad hoc chargée d'examiner le préavis no 59-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.- pour la participation à l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation/communication

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La commission chargée d'étudier ledit préavis s'est réunie le vendredi 5
novembre 2015 dans les locaux du Conseil Régional. Elle était composée de :

M. Michael Rohrer, 1^{er} membre et rapporteur
M. Michel Bally,
M. Jean-Pierre Friedli,
M. Philippe Schiratto,
M. Patrick Buchs, excusé

Nous tenons à remercier Mme Cornélia Gallay ainsi que M. Joël Vetter pour leurs
explications et les réponses claires qu'ils ont pu nous fournir.

Introduction

Ce préavis se situe dans une suite logique de la politique de la mobilité douce du
Conseil Régional. Il doit se voir comme un complément aux autres modes de
transports doux soutenus par le Conseil Régional.

Discussions

Après avoir mis en place un service de VLS (Vélos en Libre-Service), il est temps
de se préoccuper des voies de circulation adaptées aux trajets effectués en
deux roues non motorisé. Ceux-ci sont ont effet encore trop peu pris en
considération dans la politique des transports et explique ainsi notre retard par
rapport au reste de la Suisse, quant au transfert modal sur ce type de moyen de
locomotion.

Dans la perspective de bénéficier de cofinancements fédéraux pour la période
2019-2022 pour améliorer le réseau cyclable régional, les mesures doivent être

identifiées d'ici mai 2016. Elles pourront ainsi faire partie de la troisième génération du projet d'agglomération qui doit être déposé à Berne fin 2016. La mobilité ayant la côte au niveau fédéral, il y a ainsi de bonnes chances d'obtenir des subventions.

Le but de ce préavis est de faire établir un inventaire des mesures à prendre pour mettre en place un réseau de pistes/bandes cyclables cohérent, reliant les différentes localités. Certaines communes ont déjà mis en place sur leur territoire des pistes/bandes cyclables, mais celles-ci s'arrêtent généralement à la limite des localités et ne permettent ainsi pas de tisser un réseau cohérent, puisque ces mesures ne permettent pas de relier les localités elles.

Le mandat donné sera donc d'identifier précisément les mesures à mettre en place, tracé par tracé, et cela nécessitera forcément à ce que le mandant aille sur place constater directement les faits.

L'objectif à terme est évidemment d'augmenter le nombre d'usagers du vélo (un report modal est espéré), et de par la sécurisation des trajets, pouvoir plus facilement proposer ce type de transport dans les plans de mobilité des entreprises en train de se mettre en place avec notamment le soutien du Conseil Régional.

Il est remarqué que les itinéraires cyclable existant actuellement sont plus spécifiquement dédiés aux loisirs, mais peu compatibles avec les trajets des pendulaires, qui recherchent plus une voie directe et sécurisée pour atteindre leur but.

Il est constaté que ce qu'il manque concrètement pour arriver à un report modal, ce sont des bandes/pistes cyclables.

Une fois les itinéraires et réseaux identifiés, la faisabilité de la mise en place de ceux-ci pourrait impliquer un élargissement des routes entre les communes. Le gabarit d'une route cantonale devant faire 18 mètres sur du domaine public, la mise en place de mesure devrait pouvoir se faire sans achat de terrain à des tiers.

La problématique du stationnement des vélos aux arrêts des transports publics, que ce soit pour les trains ou les bus, doit également être prise en considération. Ces places de parc sont actuellement nettement insuffisantes autour des gares. La norme VSS faisant référence en la matière stipule qu'il faut une place de parc vélo pour dix voyageurs jours, et la plupart des gares arrivent à peine à la moitié de ces exigences ! Les communes s'organisent chacune de son côté pour

mettre en place des parkings à vélos, sécurisés ou non, sans coordination ou concertation régionale.

Les moyens de communication de cette nouvelle politique sont également essentiels.

Dans le cadre de la communication, plusieurs pistes intéressantes sont abordées, notamment des mesures au niveau des établissements scolaires, avec la mise en place d'informations et de cours de conduite à vélo pour les élèves.

D'autres pistes, tel le développement des partenariats avec des commerces pour mettre en place un système de livraison des achats à vélo à domicile sont également évoquées.

Conclusions

Ce préavis paraît intéressant aux yeux de la commission. Il permettra de bien identifier les améliorations à apporter. Le montant dédié à cette étude revient à moins de CHF 1.- par habitant. On ne peut donc qu'encourager cette initiative. La commission vous recommande donc, à l'unanimité de ses membres d'accepter les conclusions de ce préavis, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 85'000.- pour l'étude d'amélioration du réseau cyclable régional et l'élaboration d'actions de sensibilisation/communication
- d'imputer le montant total de CHF 85'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années.

La commission ad hoc:

Michael Rohrer, rapporteur

Michel Bally

Jean-Pierre Friedli

Philippe Schirato

Patrick Buchs